

## Atelier 3 : Construction et apports des relations partenariales dans les démarches E3D



### Fiche de synthèse / Mémento

Un établissement **E3D est inscrit dans un territoire** ayant des réalités institutionnelles, associatives, socio-économiques propres... qui doivent être intégrées à **l'éducation à la citoyenneté, dans le territoire, par le développement durable.**

Dans ce contexte, **les relations partenariales sont inévitables et souhaitables, requises par la Charte de labellisation**, pour toute démarche E3D menée par le référent, l'équipe, l'établissement et/ou le réseau d'établissements.

- **Comment se construisent et s'articulent ces relations partenariales ?**
- **Quels sont leurs apports, notamment autour de projets et de leur réalisation ?**

À partir d'exemples de partenariats et projets en E3D, on tentera en quelques critères de construire une typologie des relations partenariales, de poser quelques repères et étapes clés de la construction de partenariats et d'enrichir la définition partagée du partenariat en E3D.

*Nous postulons que le partenariat est la relation entre **acteurs pédagogiques et éducatifs** du monde scolaire (référent ; école/EPLE ; équipes) et **acteurs extérieurs à l'école**, ayant ou non des missions/ visées éducatives. Les partenariats examinés impliquent toujours un établissement en E3D (école, collège ou lycée).*

### Définitions possibles

« Action commune entre organismes différents dans un but déterminé. »

CNTRL, <http://www.cnrtl.fr/definition/partenerariat>

« Le partenariat se définit comme une **association active** de différents intervenants qui, tout en maintenant leur **autonomie**, acceptent de **mettre en commun** leurs efforts en vue de réaliser un **objectif commun** relié à un **problème ou à un besoin** clairement **identifié** dans lequel, en vertu de leur **mission respective**, ils ont un **intérêt**, une **responsabilité**, une motivation, voire une **obligation** »

Source : Wikipédia, se référant à BARREYRE Jean-Yves (sous la dir. de), Dictionnaire critique de l'action sociale, Fayard, Paris, 1995, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Partenerariat>

Le partenariat dans les **critères de labellisation E3D** selon la Charte Académique adoptée en 2014 :

**Niveau A-Engagement - 4.** « L'établissement collabore avec un ou des **partenaires** territoriaux, européens ou internationaux, en fonction de **critères adaptés à ses besoins** »

**Niveau B- Approfondissement - 8.** « Le partenariat avec des structures économiques, culturelles ou environnementales et / ou avec les **collectivités territoriales** débouche sur des **réalisations communes** fondées sur le **partage d'une même culture et l'ouverture sur le monde** ».

**Niveau C – Déploiement - 10.** « La démarche E3D renforce de manière tangible la **coopération** avec les acteurs locaux – **collectivités territoriales, associations, entreprises, etc.** —, les acteurs européens et internationaux, partenaires de l'académie, par une meilleure **connaissance des réalités** sociales, économiques, environnementales, locales et mondiales. »

Quelques **repères et questionnements** proposés pour penser un **partenariat sur projet en E3D** :

- s'inscrit dans les **axes et objectifs du projet d'établissement ou projet d'école** dont il est une déclinaison et une mise en œuvre : *cette articulation est-elle pensée et explicitée ?*
- relève d'un **ancrage dans le / les territoire(s)** de l'établissement : *comment cet ancrage territorial est-il défini, en lien avec les objectifs pédagogiques et éducatifs ?*
- se joue éventuellement à différentes **échelles institutionnelles** (école / EPLE / IA- Académie) ou **territoriales** (ex. Vallée...) : *comment ces échelles se combinent-elles efficacement (ou pas) ?*
- Il peut être **bilatéral** – entre deux acteurs dont un établissement - ou **multilatéral**, impliquant plusieurs établissements en réseau et/ou plusieurs partenaires non-scolaires : *quelle est la géométrie du partenariat ? quels sont les atouts et contraintes inhérents à cette géométrie ?*
- peut impliquer de fait ou par nécessité les **collectivités territoriales compétentes** selon le type d'établissement concerné (Municipalités, Ecole, Région) : *sont-elles à proprement parler des partenaires ? De quelles manières interviennent-elles ?*
- s'inscrit dans un **cadre légal et réglementaire** (conventionnement, agrément,...) : *quels sont les niveaux de gouvernance et de responsabilité impliqués par ce cadre légal ? Quelles sont les garanties et limites qu'il impose ?*

## Référence

**Un guide** : Réseau Ecole et Nature, *Le partenariat en éducation au développement, regards croisés sur les démarches collaboratives*, février 2017, ISBN : 978-2-910062-37-8. Disponible en PDF : [http://reseauecoleetnature.org/system/files/guide-partenariat-vf\\_0.pdf](http://reseauecoleetnature.org/system/files/guide-partenariat-vf_0.pdf)

**Ressources sur EDUSCOL : Le partenariat : pourquoi ? avec qui ? comment ?** <http://eduscol.education.fr/cid48453/le-partenariat-pourquoi-avec-qui-comment.html>

<p><b>Pourquoi ? Pour les enseignants</b> Mieux connaître et mieux utiliser les ressources et les compétences spécifiques offertes dans le domaine de l'EEDD Enrichir leur réflexion Améliorer leurs connaissances, "leur formation" et développer leur projet pédagogique Diversifier les exemples et les situations où les élèves développent leur capacité d'observation, d'analyse et leur réactivité (mettre en capacité d'agir) Bénéficier de financement ou de soutien logistique pour monter un projet</p>	<p><b>Pourquoi ? Pour le ou les partenaire(s)</b> Mieux adapter ses compétences spécifiques, ses informations et ses interventions aux différents publics des structures éducatives Valoriser l'apport de ses compétences dans le domaine de l'éducation et de la formation à l'EEDD Mieux connaître les missions et les spécificités du système éducatif Participer à la création des actions de formation et d'éducation en EEDD, à la production de documents et d'outils sur le long terme dans le cadre d'une politique définie en commun</p>
<p><b>Avec qui ?</b> Des <b>institutionnels</b> (État, collectivités, établissements publics) ; <b>la société civile</b> (Associations, entreprises...). Pour les associations, il est nécessaire de vérifier la validité de l'agrément accordé par le ministère en charge de l'éducation et/ou du ministère en charge de la Jeunesse et des sports. Pour les entreprises, pensez à consulter le "Code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire", circulaire du 28-03-2001, BO n°14 du 05-04-2001. Certaines académies ont mis en place des modalités de partenariat (chartes, conventions, protocoles...) qui associent ces différents partenaires pour développer l'EDD, notamment Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Nantes, Poitiers.</p> <p><b>Comment ?</b> - Se concerter au sein de l'équipe éducative pour préciser les attentes du projet et décider de son éventuelle inscription au projet d'établissement. - Identifier les partenaires possibles en fonction de la problématique choisie (afin de respecter le principe de neutralité de l'école, il est conseillé aux enseignants de faire appel à des partenaires qui portent des discours contradictoires). Cette démarche doit amener les élèves à examiner différentes thèses. L'EEDD est une éducation à l'esprit critique. - Vérifier s'il n'existe pas de convention déjà passée avec des partenaires potentiels au niveau de la commune, du département, de la région, avec l'IA ou le rectorat. - Fixer avec les partenaires le contenu et les objectifs du projet. - Établir un cahier des charges ou un descriptif selon l'ampleur ou la durée du projet afin de définir le rôle de chaque partenaire (l'enseignant demeure le maître d'œuvre, l'intervenant extérieur ne peut se substituer au maître ni les documents ou outils pédagogiques au manuel). - Établir un calendrier / Déterminer en commun des critères d'évaluation du projet / Rédiger un bilan.</p> <p><b>Des exemples de partenariat</b> <a href="http://eduscol.education.fr/cid47478/operations-en-partenariat.html">http://eduscol.education.fr/cid47478/operations-en-partenariat.html</a></p>	

## Le partenariat dans le **Livret du Référent E3D Aix-Marseille**

CREER UN RESEAU INTERNE ET PARTENARIAL / PAS D'E3D SANS RESEAU

**Créer un réseau en co-construction** (\* le réseau est un ensemble de personnes qui partagent un intérêt commun avec des approches différentes et des approches variées)

Utiliser pour cela...

--> **vos compétences relationnelles**: identifier sur le plan local les limites de son périmètre d'action; proposer des actions réalistes répondant à des attentes validées; identifier les collègues moteurs et réalisant déjà des actions DD; avoir conscience des relations hiérarchiques

--> **vos compétences de communication**: savoir utiliser les outils de la communication; communiquer régulièrement et être force de proposition avec sa hiérarchie; mettre en valeur les projets réalisés et aboutis; trouver les points de consensus et contourner les bloquants; tenir compte de l'inertie énorme dans les retours d'informations.

**Un partenaire peut être** une collectivité territoriale, une entreprise ou une association.

Il peut intervenir soit bénévolement, soit dans le cadre d'un financement public (municipal, départemental ou régional). Ses interventions avec le public scolaire sont sous la responsabilité de l'enseignant invitant qui doit en faire mention à son responsable hiérarchique.

Les partenariats doivent être l'objet d'une **convention validée par le conseil d'administration** de l'E3D

L'utilisation des **logos et du site du partenaire** doit être soumise à un accord préalable (en général toujours positif).